

## CONDITIONS GÉNÉRALES – COMPLÉMENT CURSUS ADULTES

### Conditions spécifiques pour les élèves avec carte de cours

#### Abonnement de 10 cours\* et abonnement de 5 cours

Les abonnements doivent être payés avant le début des cours.

Les abonnements sont valables pour une durée de 12 mois, à compter du paiement de l'écolage. Ils sont renouvelables sans limite.

*\* uniquement pour les cours de musique, n'existe pas pour les cours de danse et de théâtre*

#### Annulation

Les annulations doivent être annoncées au professeur au moins 24 heures à l'avance.

Un cours annulé moins de 24 heures à l'avance sera décompté de la carte.

#### Fonctionnement

Cursus : les élèves suivent le plan d'étude de manière identique aux autres élèves.

Formation Musicale : l'acquisition des fondamentaux est nécessaire aux objectifs du cursus instrumental. Les cours de Formation Musicales sont obligatoires pour les élèves n'ayant pas ces acquis.

### Conditions spécifiques pour les élèves annuels

#### Cours annuel

Sauf exception, le nombre de cours sur l'année scolaire est de 36 pour les leçons hebdomadaires et de 18 pour les leçons toutes les deux semaines.

#### Référent

Pour toute question pédagogique, le doyen du décanat est la personne de référence.

Pour toute question administrative, le coordinateur du cursus Adultes est la personne de référence.